

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 SEPTEMBRE 2018

Sous la présidence de M. Pierre MAMMOSSER, Maire

Membres présents : Mmes et MM. Lucienne HAAS, Alfred RINCKEL, Dominique STOHR, et Marie-José SCHALLER, adjoints au Maire, Fabien ACKER, Christophe BUSCHE, Claire CARRARO-LIEVRE, Michèle CECCHINI, Sylvie CULLMANN, Fabrice FISCHER, Christophe HECKMANN, Éric HUBERT, Christian KLIPFEL, José POZUELO, Thomas RUBY, Jean-Michel STEPHAN, Cathy WAGNER, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : Anne ZYTO donne procuration à Fabien ACKER, Isabelle MULLER donne procuration à Christophe BUSCHE, Béatrice HOELTZEL donne procuration à Christophe BUSCHE, Véronique PHILIPPS donne procuration à Lucienne HAAS

Membre absent : Céline GEFFROY

Secrétaire de séance : Anne-Laurence BING, DGS

L'invitation à la réunion du conseil municipal du 5 septembre 2018 a été envoyée aux conseillers municipaux par courrier le jeudi 30 août, avec comme ordre du jour :

Ordre du jour :

1. COMPTE RENDU DES REUNIONS

- Approbation des comptes rendus des conseils municipaux des 4 et 24 juillet 2018
- Approbation des points ajoutés à l'ordre du jour : Décision modificative, travaux de réseaux d'eaux pluviales rue Geiger, ventes des terrains Ex-Rempp et 49 rue des Barons de Fleckenstein, subvention au club vosgien (section de Soultz-sous-Forêts/Merkwiller)
- Réunions, rencontres et manifestations
- Réunion de la commission fleurissement

2. PROJETS ET TRAVAUX

- Ecole maternelle : Avenant au lot peinture
- Maison des Associations :
 - Attribution lot n°7 Habillage Zinc/Zinguerie ~~et des lots n°4 Escalier/Charpente métallique, lot n°9 Menuiseries extérieures (sous réserve)~~
 - Hypothèses de poursuite des travaux de désamiantage
- Les jardins de la Saline – Espace couvert : lots travaux n° 1 à 5
- Jardins de la Saline : fin des opérations de la phase 1
- Renouvellement du réseau d'eaux pluviales, rue du Maire Geiger – point ajouté à l'ordre du jour
- Point d'avancement de l'opération friche Funrock
- Circulations douces : finalisation des travaux

3. URBANISME

- Terrains MEISSACKER : choix des principes opérationnels d'urbanisation et pré-planning
- Plan local d'urbanisme : approbation de la modification n°2
- Vente de terrains : 14 rue des trois hommes, Ex-Rempp, 49 rue des Barons de Fleckenstein (points ajoutés à l'odj)
- Information sur les DIA

4. AFFAIRES SCOLAIRES

- Point d'informations sur la rentrée scolaire 2018/2019 : nombre de classes, effectifs, travaux,...

5. AFFAIRES FINANCIERES :

- Ouverture d'une ligne de trésorerie
- Budget principal - Décision modificative n°1 – point ajouté à l'ordre du jour

6. RESSOURCES HUMAINES

- Rapport annuel relatif à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés
- Heures supplémentaires - services techniques

7. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

- Subvention à l'ASSALINE
- Subvention au club vosgien (section de Soultz-sous-Forêts/Merkwiller)- point ajouté à l'ordre du jour

8. DIVERS

- KIRWE 2018 : mesure tarifaire
- Diverses informations et communications
- Prochaines réunions et manifestations

POINT 1 : COMPTE RENDU DES REUNIONS

• Approbation des points ajoutés à l'ordre du jour

Affaires financières : Décision modificative

Urbanisme : Vente des terrains ex Rempp et 49 rue des Barons de Fleckenstein

Projets et travaux : Renouvellement du réseau Eaux pluviales- rue Geiger

Subventions aux associations : subvention au club vosgien (section de Soultz-sous-Forêts/ Merkwiller)

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

Approuve l'ajout des points susmentionnés à l'ordre du jour

ADOpte A L'UNANIMITE

• Approbation des comptes rendus des conseils municipaux des 4 et 24 juillet

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

Approuve le compte rendu des 4 juillet 2018

ADOpte A L'UNANIMITE MOINS DEUX ABSTENTIONS (Fabrice FISCHER et Eric HUBERT)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

Approuve le compte rendu du 24 juillet 2018

ADOpte A L'UNANIMITE MOINS 7 ABSTENTIONS (Christophe BUSCHE, Michèle CECCHINI, Christophe HECKMANN, Éric HUBERT, Fabrice FISCHER, José POZUELO, Cathy WAGNER)

- **Réunions, rencontres et manifestations depuis la dernière réunion du conseil municipal du 4 juillet 2018**

05.07.2018

- Réunion de travail avec Noël d'Antan pour une expo d'automates à La Saline dans le cadre des manifestations de Noël. Le Maire informe que le projet d'installer une patinoire sous l'espace couvert est reporté. Vu l'éventuel démarrage des travaux sur la place du général de Gaulle, Les conditions de réussite pour cette nouvelle attraction ne sont pas réunies. Par contre, Le Maire informe qu'une exposition d'automates aura lieu à la Saline, salle Rosentritt.
- CA du collège
- Installation du CIAS et premières décisions : validation de l'aide aux épiceries sociales, aides OMR aux personnes incontinentes, visites de convivialité, portage de repas

07.07.2018

- EPAHD : journée de la Solidarité
- Garden Party de la médiathèque : Un premier rdv qui a vocation à se développer dans le cadre d'une médiathèque ouverte comme lieu de vie.

10.07.2018

- 40^{ème} anniversaire du club de tennis- Parc Bruel
- Signature du rachat à l'EPF du terrain « Rempp »

11.07.2018

- Comité de relecture de la convention NEF/SALINE : le comité de relecture a procédé à des ajustements et des précisions sur la convention transmise par la ville de Wissembourg. La Ville de Wissembourg a rendu hier ses souhaits de dernières modifications.

12.07.2018

- Comité de pilotage des journées géothermie de Soultz-sous-Forêts

13.07.2018

- Fête nationale : un franc succès pour cette manifestation qui a bénéficié d'une météo clémente et de températures douces.

15.07.2018

- 30 ans de l'association AMROF et 20 ans de la Maison Rurale de l'Outre-Forêt

16.07.2018

- Rencontre avec Gilbert Schneider, ligue contre le cancer, à propos des espaces non-fumeurs

18.07.2018

- Rencontre avec des responsables de l'enseigne MATCH au sujet des perspectives de travaux sur le parking du supermarché

19.07.2018

- Vernissage de l'exposition ANTAR au musée du pétrole

20.07.2018

- Fête du foot- soutien à l'association « Les enfants de Marthe »

23.07.2018

- Bilan ECOTRAL
- Organisation de l'expo 14-18

24.07.2018

- Séance extraordinaire du Conseil municipal

25.07.2018

- Jury national du fleurissement à Hohwiller. Fabien Acker précise que la délibération devrait avoir lieu mi-octobre.

26.07.2018

- Site d'implantation définitif du NRO

27.07.2018

- Jury local de fleurissement

04.08.2018

- Cérémonie du Geisberg

12.08.2018

- Concours de labour organisé par les jeunes agriculteurs du « canton » d Soultz-sous-Forêts- centre équestre de Birlenbach

17.08.2018

- Vernissage de l'exposition « Betschdorf au tournant de 1900 »

Du 18 au 20.08.2018

- Matches de Handball – Equipe nationale féminine du Canada au complexe sportif. Le Maire précise qu'une partie de l'équipe canadienne a été hébergée à l'AFPA

19.08.2018

- 34^{ème} grand prix – Vélo club Nord Alsace

22.08.2018

- Réunion au sujet de la Maison des Associations et du lot désamiantage- point à l'ordre du jour
- Commission Noël à la comcom

23.08.2018

- Réunion du Conseil de Fabrique : lancement du chantier de la toiture du château Geiger qui tiendra compte des prescriptions ABF. Le Maire rappelle qu'un crédit de 15 000 euros avait été voté au budget primitif 2018 pour une aide à l'investissement de la Ville.

Du 24 au 27.08 2018

- KIRWE

28.08.2018

- Réunion des Présidents de quatre comcom concernant la fusion des offices de tourisme

31.08.2018

- AG du FCSK : la question d'un terrain synthétique

01.09.2018

- AG du tennis club de Soultz-sous-Forêts : la question d'un 2^e hall pour le complexe sportif

02.09.2018

- Journée européenne de la culture juive : Visite de la synagogue. Marie-José SCHALLER informe qu'une cinquantaine de personnes ont visité la synagogue.
- Assemblée générale de la Boule d'Or

04.09.2018

- Copil de fusion des offices de tourisme intercommunaux
- Accueil des nouveaux agents à la Saline
- Réunion de la CSO : Maison des Associations et Espace couvert- point à l'ordre du jour

- Réunion de la commission Fleurissement

Le jury communal de la commission fleurissement a parcouru les rues de Soultz-sous-Forêts et d'Hohwiller le 27 juillet et propose le classement suivant :

Soultz-sous-forêts

CLASSEMENT	LAUREATS	RECOMPENSES
1 ^{er} prix	M. et Mme Didier KLEIN 18 A, rue de Pechelbronn	100 €
2 ^{ème} prix	M. et Mme Eric SCHIMPF 51, rue de Lobsann	75 €
3 ^{ème} prix	M. et Mme Marc YVON 28, rue du Maire Geiger	55 €
4 ^{ème} prix	M. et Mme Gérard LINCK 12, rue du Frohnacker	45 €
5 ^{ème} prix	ELIANE BOUTIQUE - Madame Eliane GRIES 5, rue des Barons de Fleckenstein	40 €

6 ^{ème} prix	M. et Mme Guy MEJSNEROWSKI 1, rue Chrétien Frédéric Pétri	30 €
7 ^{ème} prix	M. et Mme Jean-Paul SCHNEIDER 5, rue de Pechelbronn	30 €
8 ^{ème} prix	M. et Mme Denis LOISON 17, rue de Lobsann	30 €

Hohwiller

CLASSEMENT	LAUREATS	RECOMPENSES
1 ^{er} prix	M. et Mme Rudy RENCKERT 27, rue Principale	100 €
2 ^{ème} prix	M. et Mme André STUDY 2, rue Kleinfeld	75 €
3 ^{ème} prix	M. et Mme Ernest ROTT 4, rue de Hoffen	55 €
4 ^{ème} prix	M. et Mme Fredy BOSSERT 37, rue Principale	45 €
5 ^{ème} prix	M. et Mme Ernest PHILIPPS 18, rue de Reimerswiller	40 €
6 ^{ème} prix	Restaurant Au Bœuf – M. Cédric ROTT 33, rue Principale	30 €
7 ^{ème} prix	Mme Elisabeth MEINHARTH 2, rue des Jeunes Vignes	30 €
8 ^{ème} prix	M. et Mme Georges JAEGER 28, rue Principale	30 €
9 ^{ème} prix	M. et Mme Werner BOSSERT 30, rue Principale	30 €
10 ^{ème} prix ex-aequo	M. et Mme Georges NIESS 29, rue Principale	30 €
10 ^{ème} prix ex-aequo	Mme Christiane WURSTER 44, rue Principale	30 €
12 ^{ème} prix	M. et Mme Daniel MULLER 1, rue de l'Ecole	30 €

La remise des récompenses aux lauréats se fera lors de la cérémonie des vœux de la municipalité en janvier 2019.

Vu la délibération du 12 avril 2018 fixant les montants des récompenses aux concours locaux

Vu l'avis de la commission Fleurissement réunie le 27 juillet

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Approuve le palmarès du concours de Fleurissement tel que présenté

ADOpte A L'UNANIMITE

1. PROJETS ET TRAVAUX

- Ecole maternelle : Avenant au lot peinture : **Modification n°4 du lot 09 - Peintures**

Le Maire fait un point sur les travaux. La partie Est est à présent terminée. La partie Ouest sera en travaux jusqu'aux vacances de Toussaint : couverture, façade et cour.

La dernière ligne droite avant la rentrée a été mouvementée. Le Maire informe que les travaux de désamiantage ont été finis dans les délais. Les résultats d'analyse d'air sont excellents. Le Maire remercie l'ensemble des équipes (ATSEM, agents d'entretien) pour leur implication dans les travaux de nettoyage et d'aménagement finaux. Le nettoyage de fin chantier assuré par l'entreprise MARMILLOD est également salué.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 139 et 140 ;

VU le marché public conclu le 10 janvier 2018 pour un montant de 19 101.42€ HT avec l'entreprise MARMILLOD PEINTURES pour le lot 09 « peintures » dans le cadre des travaux d'extension et de restructuration de l'école maternelle ;

VU l'avenant n°2 du 13 avril 2018 d'un montant de 3 550.00€ ;

VU l'avenant n°3 du 21 juillet 2018 d'un montant de 1 973.58€, annulant et remplaçant l'avenant n°1 suite à une erreur de montant ;

CONSIDERANT le devis transmis par le titulaire et sa validation par le maître d'œuvre pour des travaux complémentaires de crépissage d'un montant de 500.00€ HT

CONSIDERANT que les modifications cumulées induisent une augmentation de 32.06% du montant du marché initial ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la modification n°4 du lot 09 pour un montant de 500.00€ HT
- Autorise M. le Maire à signer l'avenant au marché initial

ADOpte A L'UNANIMITE

- Maison des Associations :
 - Attribution du lot n°7 Habillage Zinc/Zinguerie

En séance du conseil municipal du 6 juin, les lots suivants avaient été déclarés infructueux :

Lot 04 Escalier et charpente métallique

Lot 07 Habillage Zinc et Zinguerie

Lot 09 Menuiseries extérieures bois

Point de la situation – coût des travaux

Attributions 6 juin et 24 juillet			
Couverture	56.997		
Gros oeuvre	85 456,25		
Etanchéité	5 762,02		
Plâtrerie	20 766,80		
Charpente	48.488		
Electricité	23.501		
Chauffage	2.635		
Sanitaire	8.829		
Carrelage	17.228		
Menuiserie int.	17.340		
Peintures int.	10.898		
Ascenseur	23.420		
Peintures ext.	34.763		
VRD	84.124		
440 208,07 € HT			

Attribution 12 avril			
Echafaudage	16.123 (8.500)		
Désamiantage	87.260 (60.000)		
103.383 € HT			

APD 6 juin			
641.569 € HT			

A attribuer			
Escalier et charpente métallique	35.000		
Habillage zinc	39.100		
Menuiseries extérieures	79.200		
153 300€ HT			

543591,07 € HT	→	9
696.891,07 € HT	→	9

Le tableau ci-dessus et les dernières informations de la maîtrise d'œuvre sur le lot 04 laissent présager un dépassement du chiffrage APD d'environ 100 000 €. Les élus s'inquiètent de ce dépassement sachant que la totalité des lots n'a pas été attribuée ; notamment le lot Menuiseries extérieures. Certains élus s'étonnent de ce dépassement et s'interrogent sur l'efficacité de la maîtrise d'œuvre. Le paiement des honoraires sur ce dépassement est abordé. Pour certains, il n'est pas question que la commune s'en acquitte.

Concernant le lot 7, la maîtrise d'œuvre propose comme piste d'économie la simple remise en peinture des conduits de cheminées. A la question posée par Fabien ACKER, Lucienne HAAS répond qu'une cheminée sur deux est en fonction. Le Maire rappelle que l'autorisation d'urbanisme présente la version avec les deux cheminées.

Maison des associations

Attribution n°7 après reconsultation
Lot 7 : habillage Zinc et Zinguerie
Estimation MOE: 39 100€ HT

OLLAND	CZ Concept Gries	Strasser	PK Concept	Corebat	Dupasquier
51547,16€	51657,80€	52084€	52742€	54831,27€	60450,14€
1	2	3	4	5	6

Le Maire propose de garder la position concernant l'habillage isolé des cheminées. Au vue des propositions des entreprises pour le lot 07, il est proposé d'attribuer le lot à l'entreprise OLLAND.

Vu la délibération du 6 juin 2017

Considérant que la société OLLAND présente l'offre la moins disante

Le Conseil municipal après en avoir délibéré

Décide d'attribuer le lot n° 7 Habillage Zinc /Zinguerie à l'entreprise OLLAND pour un montant de 51 547.16 €HT

APPROUVE A L'UNANIMITE

- Hypothèses de poursuite des travaux de désamiantage

Lors de la séance extraordinaire du 24 juillet, le Maire avait informé le conseil du litige survenu lors de l'exécution du lot désamiantage.

Rappel :

Les lucarnes n'ont pas été traitées lors de l'intervention de l'entreprise HANAU.

L'entreprise HANAU estime que les lucarnes ne faisaient pas partie du marché, au motif que le CCTP se réfère à plusieurs reprises au diagnostic amiante de QUALICONSULT. Or ce diagnostic, qui fait partie intégrante du dossier de mise en concurrence, n'a pas expressément indiqué de présence d'amiante au niveau des lucarnes. Cette présence a été confirmée par la suite.

En même temps, le CCTP indique bien, dans la rubrique 4 « Désamiantage façade extérieure » du DPGF, au niveau de la liste des localisations à traiter, « *les lucarnes, leurs linteaux et ébrasements, et les joues des lucarnes* ».

HANAU aurait au minimum pu mettre en avant « cette contradiction », alors que certaines réponses semblent avoir bien pris en compte les fameuses lucarnes.

Enfin le cabinet SUTTER n'a pas détecté cette incohérence lors de l'analyse technique.

Une réunion a été organisée par la Ville le 22 août 2018 en présence de l'entreprise HANAU, de la société QUALICONSULT, de l'architecte SUTTER. Suite aux échanges entre les protagonistes, il apparaît que chaque acteur a fait part de manque de rigueur ou, tout au moins, a esquivé son devoir de conseil. Ainsi QUALICONSULT n'a pas signalé la présence d'amiante dans les lucarnes, la maîtrise d'œuvre n'a pas relevé cet oubli et l'entreprise HANAU n'a pas soulevé cette incohérence entre diagnostic et CCTP. De plus la maîtrise d'œuvre à la lecture des DPGF remises par les entreprises candidates au désamiantage, aurait dû être alertée par les différences entre les offres.

Pour sortir de l'impasse et sur proposition de Qualiconsult, le Maire a souhaité que deux scénarii soient étudiés :

- Le recouvrement des lucarnes
- Le désamiantage des lucarnes

Deux scénarii possibles

Désamiantage

- Réalisation d'un confinement avec sas de décontamination
- Estimation du coût : environ 33 000 € (estimation TDA)
- Décalage des travaux d'un mois pour cause de plan de retrait

Recouvrement

- Encollage sur les murs d'un isolant (40 mm) par plots de colle + entoilage crépi teinté
- Nécessité d'avoir un agrément sous-section 4
- Proposition de l'intégrer par avenant au lot Peintures extérieures (sous-traitant) ou au lot Peintures intérieures
- Validation du mode opératoire avant intervention par l'inspection du travail
- Estimation financière: environ 5500 € HT (sans échafaudage)

Après la lecture du comparatif, le Maire propose de retenir la technique du recouvrement. Il souhaite que la maîtrise d'œuvre confirme que les travaux de recouvrement seront antérieurs aux travaux de zinguerie et de couverture.

Cathy WAGNER et Michèle CECCHINI estiment que la maîtrise d'œuvre doit assumer ses responsabilités et pendre en charge ce surcoût.

José POZUELO s'interroge sur la validité des appels d'offres et s'interroge sur la fiabilité des réponses faites par les entreprises.

Jean-Michel STEPHAN estime que la Ville doit demander des dédommagements et Claire CARRARO pense que la responsabilité incombe à l'architecte.

Le Maire pense que se lancer dans une bataille juridique est peine perdue. Par contre, au vue des circonstances, le taux d'honoraire de l'architecte ne pourra pas être appliqué sur le chiffre final.

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré

DECIDE d'opter pour les travaux de recouvrement des lucarnes sous conditions de validation du mode opératoire de l'inspection du travail

ADOpte A L'UNANIMITE MOINS UNE ABSTENTION (Eric HUBERT)

- Les jardins de la Saline – Espace couvert : lots travaux n° 1 à 5

En séance extraordinaire du 24 juillet, le conseil municipal avait adopté à l'unanimité le principe de recherche d'économies sur les 5 lots.

Suite à cette phase de négociation et sur proposition de la commission de sélection des offres, une analyse des offres est proposée au conseil pour attribution des 5 lots travaux suivants :

Lot 01 : Gros œuvre/aménagement extérieur/installation de chantier/ assainissement

Lot 02 : Charpente métallique

Lot 03 : Couverture

Lot 04 : Bardage/serrurerie/Sous face technique

Lot 05 : Electricité/Eclairage

En séance du conseil municipal du 12 avril avait été adopté à l'unanimité l'avant-projet détaillé pour un montant de 343 425 € HT (sans les panneaux de protection estimés à 24.500 €).

Les options suivantes avaient été retenues :

- Simple bi-couches en toiture
- Plus-value pour couche de peinture de finition en atelier
- Plus-value pour installation d'un panneau d'information et pré-installation d'un rail seul

Le conseil municipal du 4 juillet, suite à l'ouverture des plis,

- a constaté qu'à ce stade de la procédure un certain nombre de lots dépassait largement les estimations de la maîtrise d'œuvre
- et a déclaré infructueux le lot 04 Bardage/ Serrurerie/sous face technique pour lequel aucune offre n'a été réceptionnée.

Le conseil municipal extraordinaire du 24 juillet, suite à l'analyse approfondie des offres produite par la maîtrise d'œuvre, intégrant le lot 4 pour lequel un certain nombre d'entreprises ont finalement fait une offre, a constaté le montant des travaux dépasse le montant APD adopté par le conseil municipal de plus de 10%, à 379.196 € HT

Jardin de La Saline - Espace couvert

Synthèse des meilleures offres

LOT	APD	Mieux-disant ouverture	Mieux-disant ap analyse et négo	% différence estimation / offres	Proposition économies MOE
01 – Gros œuvre	78 144,00	110 546,60	112 656,49	44%	
02 – Charpente métallique	58 770,00	75 687,60	73 500,00	25%	17 195,00 (rail de guidage)
03 - Couverture	40 516,00	19 382,00	19 382,00	- 52%	
04 – Bardage / Serrurerie	143 063,00	-	150 726,00	5%	16 835,00 (rail de guidage)
05 – Electricité / Eclairage	22 932,00	22 932,23	22 932,23	0%	
TOTAL € HT	343 425,00	228 548,43	379 196,72	10%	34 030,00

Il a donc décidé de :

- répondre positivement à la démarche proposée par le maître d'œuvre et continuer à travailler le projet pour trouver des pistes d'économies supplémentaires, et de réévaluer les offres en conséquence en appliquant strictement le principe d'égalité entre les entreprises qui ont soumissionné
- faire le point sur les résultats de cette démarche lors du conseil municipal du 5 septembre
- se prononcer ensuite sur la suite à donner au projet

Le cabinet d'architectes a donc fait un travail de recherches de pistes d'économie avec les résultats ci-après.

**Décision d'attribution des lots:
Lot 01 –GROS OEUVRE**

ESTIMATION: 78 144,00€	HEMMERLE	CBA CONCEPT	SOTRAVEST
Prix offre initial:	110 546,60€	119 542,49€	114 870,25
Prix après négociation	101 544,89€	111 571,41€	114 870,25
Note prix sur 8	6,15	5,59	5,43
Note valeur technique sur 12	12	12	12
Note globale	18,15	17,59	17,43
Classement	1	2	3

**Décision d'attribution des lots:
Lot 02 – CHARPENTE METALLIQUE**

ESTIMATION: 58 770,00€	WILHELM	ATELIERS BOIS	BARTHEL
Prix offre initial:	75 687,60€	78 423,00€	103 558,75€
Prix après négociation	73 300,00€	78 000,00€	84 178,00€
Note prix sur 8	6,40	6,03	5,48
Note valeur technique sur 12	12	10	12
Note globale	18,40	16,03	17,48
Classement	1	3	2

**Décision d'attribution des lots:
Lot 03 – COUVERTURE**

ESTIMATION: 40 516,00€	TPN	SOPREMA	SMAC	ETANCHEI TE EST
Prix offre initial:	19 382,00€	24 416,18€	27 449,00€	35 679,35€
Note prix sur 8	8	5,92	4,67	1,7
Note valeur technique sur 12	12	12	12	9
Note globale	20	17,92	16,67	10,27
Classement	1	2	3	4

Décision d'attribution des lots: Lot 04 – BARDAGE / SERRURERIE

ESTIMATION: 143 063,00€	NOUYRIT
Prix offre initial:	150 726,00€
Prix après négociation	137 526,00€
Note prix sur 8	7,94
Note valeur technique sur 12	12
Note globale	19,94
Classement	1

Pour le lot 4 les panneaux de protection sont proposés, en option, en panneaux acier galvanisé brut pour un montant de 32 130 €HT. Le lot 4 s'élèverait à 169 656 €HT.

Décision d'attribution des lots: Lot 05 – ELECTRICITE ECLAIRAGE

ESTIMATION: 22 932,62€	EURO TECHNIC	EIE
Prix offre initial:	27 120,09€	22 932,23€
Prix après négociation	23 192,88€	20 332,10€
Note prix sur 8	7,01	8
Note valeur technique sur 12	12	12
Note globale	19,01	20
Classement	2	1

Le dépassement des estimations de la maîtrise d'œuvre sur les lots 1 et 2, est argumenté par la maîtrise d'œuvre :

- Pour le lot 1 : des carnets de commandes bien remplis (absence de réponses ou demande de décalage du début des travaux demandé par certaines entreprises)
- Pour le lot 2 : augmentation de la matière première acier

Sur ce point Christian KLIPFEL demande si l'entreprise garantit les prix de l'acier au niveau de l'offre proposée sur la durée des travaux.

SYNTHESE DES OFFRES

LOT	Estimation AVP/PRO/DCE valeur juillet 2017	Estimation AVP/PRO/DCE valeur mai 2018 Augmentation BT: 2,54%	MMIEUX DISANT € HT
01 - Gros-œuvre / Amgt extérieur / sanitaire assainissement	78 144	80128,86	101 544,89
02 - Charpente métallique	58 770	60262,76	73 500,00
03 - Couverture	40 516	41545,11	19 382,00
04 - Bardage / Serrurerie	143 063	146,696,80	137 526,00
05 - Electricité / Eclairage	22 932	23 514,47	20 332,10
TOTAL	343 425	352 148	352 084,99
Prix option panneaux	24 435	25055,65	32 130
TOTAL HT avec	367 860	377 203,64	384 414,99

Michèle CECCHINI s'inquiète du dépassement pour un projet qui initialement, était prévu pour couvrir le marché hebdomadaire.

Éric HUBERT répond que ce projet doit être visible et structurant.

Claire CARRARO craint les dérives financières.

Thomas RUBY estime qu'il faut dépasser ces craintes au risque de ne plus rien faire du tout.

A ce stade le Maire propose trois scénarii :

- On attribue les 5 lots marchés travaux
- On reprend le projet depuis le début
- On arrête tout

Le Maire rappelle que ce projet est un élément structurant d'une politique qui vise au développement et au rayonnement de la ville.

Pour José POZUELO, l'exemple des travaux de la Maison des Associations incite à la méfiance. Mais il estime que pour le présent projet, on est dans les clous budgétairement.

Christophe BUSCHE rapporte que ce projet est critiqué par des habitants. Lucienne HAAS confirme qu'il a des gens pour et des gens contre. Et Thomas RUBY rappelle que le projet de construction du relais culturel de la Saline a également divisé l'opinion. Lucienne HAAS donne également l'exemple du Pôle des services. Aujourd'hui ces deux bâtiments publics sont largement adoptés par la population. Éric HUBERT a davantage d'échos positifs que négatifs sur le projet d'espace couvert.

Lot 1 : Gros œuvre

Après analyse des offres

La société HEMMERLE, pour un montant de 101 544.89 €HT a fait l'offre jugée économiquement et financièrement la plus avantageuse au vue des critères établis dans le règlement de consultation.

Lot 02 : Charpente métallique

Après analyse des offres

La société WILHELM, pour un montant de 73 300 €HT, a fait l'offre jugée économiquement et financièrement la plus avantageuse au vue des critères établis dans le règlement de consultation.

Lot 03 : Couverture

Après analyse des offres

La société TPN, pour un montant de 19 382.00€HT, a fait l'offre jugée économiquement et financièrement la plus avantageuse au vue des critères établis dans le règlement de consultation.

Lot 04 : Bardage/serrurerie

Après analyse des offres et décision d'affermir l'option des panneaux de protection pour un montant de 32 130€ HT

La société NOURYT, pour un montant de 137 526.00€HT (hors panneaux de protection) et un montant total de 169 656 €HT, a fait l'offre jugée économiquement et financièrement la plus avantageuse au vue des critères établis dans le règlement de consultation.

Lot 05 : Electricité/Eclairage

Après analyse des offres

La société EIE, pour un montant de 20 332.10 €HT, a fait l'offre jugée économiquement et financièrement la plus avantageuse au vue des critères établis dans le règlement de consultation.

Au vu du montant total des travaux après analyse des offres le conseil municipal décide d'engager les travaux, avec affermissement de l'option des panneaux de protection, et d'attribuer les travaux des cinq lots aux entreprises dont l'offre a été jugée économiquement et financièrement la plus avantageuse au vue des critères établis dans le règlement de consultation.

ADOpte A L'UNANIMITE MOINS 8 ABSTENTIONS (Christophe BUSCHE, Claire CARRARO, Fabien ACKER, Anne ZYTO, Christian KLIPFEL, Cathy WAGNER, Michèle CECCHINI, Béatrice HOELTZEL)

- Jardins de la Saline : fin des opérations de la phase 1

La phase 1 a été réceptionnée sur le lot **Voirie** avec comme réserve la pose du garde-corps le long du Seltzbach prévue fin septembre.

Le lot **Parachèvements paysagers** n'a pas encore été réceptionné : les plantations et l'installation du mobilier urbain se feront au courant de l'automne.

Le Maire laisse la parole aux conseillers municipaux.

Claire CARRARO estime urgent le marquage de l'entrée et la sortie du parking : le marquage actuel du supermarché prête à confusion.

Christophe BUSCHE rapporte que les luminaires le long du sentier du Seltzbach ne sont pas détectables pour les personnes malvoyantes. Pour Fabien ACKER estime ces luminaires sont mal placés et encombrent le passage : il aurait fallu les implanter sur la long Greene et faire des encoches dans le garde-corps.

L'échange des luminaires du Seltzbach avec ceux implantés au BRUEHL est abordé.

Concernant le revêtement du sol, Christophe HECKMANN estime que ces pavés ne sont absolument pas adaptés aux cyclistes, trottinettes et poussettes. Le Maire rappelle qu'ils seront engazonnés.

Fabien ACKER propose une commission Travaux avec visite du parking. Claire CARRARO pense qu'il faut supprimer les thuyas sur le petit sentier reliant le parking au chemin du Seltzbach.

La Maire propose qu'une rencontre avec la maîtrise d'œuvre soit rapidement organisée ainsi qu'une commission travaux et urbanisme

- Renouvellement du réseau eaux pluviales- rue du Maire Geiger Point ajouté à l'ordre du jour

Alfred RINCKEL rappelle qu'un affaissement de chaussée a été constaté rue du Maire GEIGER entre l'AFPA et la nouvelle rue. Les travaux concerneront 90 ml.

Opération inscrite au BP 2018 en investissement : Opération Travaux et installation de voirie

3 offres de prix ont été réceptionnées en mairie :

- Eurovia : 29 950 € HT
- Herrmann : 20 558.50 € HT
- Sotravest : 29 497 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

Décide de confier la réalisation des travaux de renouvellement du réseau d'eaux pluviales/ rue du Maire Geiger à l'entreprise HERRMANN pour un montant de 20 558.5€HT

Les crédits sont inscrits en section d'investissement du BP 2018- opération Travaux et installation de voirie

ADOpte A L'UNANIMITE

- Point d'avancement de l'opération friche Funrock

Le Maire informe l'ensemble du conseil municipal, que les diagnostics Amiante et Plomb ainsi que les diagnostics Etude de sols et Pollution des sols seront restitués courant septembre.

La répartition et la destination des surfaces (cf. CM du 4 juillet) ont été validées par les futurs acquéreurs (étude notariale et cabinet de gynécologie sont en attente).

- Circulations douces : finalisation des travaux

Suite à la finalisation en cours du lot 5, les travaux des Circulations Douces s'achèvent.

Le Maire évoque la suppression de l'ancien passage piéton rue de Seltz, le marquage doit également être refait. Le feu tricolore est en fonctionnement. Les rambardes ont été posées le long de la piste cyclable. Les bandes podotactiles seront posées sur le nouveau passage piéton.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Autorise le Maire à ouvrir une consultation pour la mise en œuvre d'une signalétique globale sur l'ensemble des circulations douces.

ADOpte A L'UNANIMITE

2. URBANISME

- Terrains MEISSACKER : choix des principes opérationnels d'urbanisation et pré-planning

En séance du conseil municipal du 7 mars, le conseil a autorisé le Maire à prendre contact avec les propriétaires des parcelles S23 n°584, n°582, n°580, n°578 pour l'acquisition des terrains MEISSACKER en vue d'une future urbanisation. Lors de cette séance, il a été décidé de faire une offre de prix à 1000€/are. Certains propriétaires ont jugé l'offre de prix anormalement basse. Il est proposé de saisir le service des domaines pour une demande d'évaluation qui tienne compte du projet d'urbanisation. Le conseil municipal devra se prononcer sur la stratégie d'urbanisation et un pré-planning des opérations.

Pour que le service des domaines puisse évaluer les terrains, le conseil municipal doit se prononcer sur une stratégie d'urbanisation.

Terrains MEISSACKER : choix des principes opérationnels d'urbanisation et pré-planning

Lotissement communal

- Fin 2018: acquisition des terrains
- Avril 2019: Choix de l'aménageur
- Juin 2019: dépôt permis d'aménager
- Octobre 2019: arrêté du PA
- Décembre 2019: sélection des entreprises pour travaux de voiries
- Avril 2020: travaux de voiries

Lotissement privé

- Fin 2018: acquisition des terrains
- 1^{er} trimestre 2019: choix d'un lotisseur –aménageur
- Juin 2019: dépôt permis d'aménager
- Décembre 2019: arrêté du PA
- Avril 2020: travaux de voiries

Suite à la présentation par le Maire des deux options possibles, Dominique STOHR souhaite qu'on impose à l'aménageur-lotisseur des règles de constructions qui limitent les hauteurs. Le Maire rappelle que le lotisseur – aménageur doit trouver l'équilibre financier de l'opération. Le Maire rappelle également que Soultz-sous-Forêts est éligible à la Loi Pinel.

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré

DECIDE de recourir à une procédure de lotissement privé pour les terrains MEISSACKER

AUTORISE le Maire à solliciter le service des domaines pour une évaluation financière des terrains.

ADOpte A L'UNANIMITE MOINS 1 VOIX CONTRE (José POZUELO)

- Plan local d'urbanisme : approbation de la modification n°2

Conformément à l'article L5211-57 du Code général des collectivités territoriales, la communauté de communes sollicite l'avis de la commune pour l'approbation de la modification n°02 du Plan Local d'Urbanisme.

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Soultz-sous-Forêts a été approuvé par délibération du conseil communautaire le 6 septembre 2012, puis modifié le 21 décembre 2016.

Afin de permettre l'adaptation du document aux nécessités liées à la réglementation et aux projets de la commune, la communauté de communes de l'Outre-forêt fait appel à une procédure de modification pour :

1. La modification de l’Orientation d’Aménagement et de Programmation relative à la zone IAUg – lieu-dit « Meissacker » et l’adaptation du périmètre de la zone IAUg ;
2. La création d’un secteur AC1 pour permettre une sortie d’exploitation agricole ;
3. La modification des articles 6 de la zone UBb du règlement du PLU relatif à l’implantation des constructions par rapport aux emprises publiques.

La communauté de communes a notifié en date du 5 avril 2018 le projet de modification du PLU aux personnes publiques associées.

Suite à l’enquête publique, elle approuvera donc la modification du PLU de Soultz-Sous-Forêts lors de la prochaine réunion du conseil communautaire qui est prévue le 19 septembre 2018.

Conformément au code des collectivités territoriales, l’avis de la commune est requis préalablement à l’approbation de la modification du plan local d’urbanisme par la communauté de communes.

- Vu le code de l’urbanisme et notamment ses articles L.153-36 à L.153-44 ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-57 ;
- Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de l’Alsace du Nord approuvé le 26/05/2009 et révisé le 17/12/2015 ;
- Vu le plan local d’urbanisme de la commune de Soultz-sous-Forêts approuvé le 06/09/2012 et modifié le 21/12/2016 ;
- Vu la consultation, au titre de l’article L.104-2 du code de l’urbanisme, de la Mission Régionale de l’Autorité Environnementale pour l’examen au cas par cas en date du 29/03/2018 et sa réponse en date du 29/05/2018 ne soumettant pas le projet de modification du plan local d’urbanisme à évaluation environnementale ;
- Vu l’arrêté communautaire en date du 25/05/2018 prescrivant l’enquête publique relative à la modification n°2 du plan local d’urbanisme de la commune de la Soultz-sous-Forêts
- Vu le projet de modification du plan local d’urbanisme notifié au Sous-Préfet et aux personnes publiques associées le 05/04/2018 ;
- Vu le dossier d’enquête publique ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ;

Monsieur le Maire précise que la modification concernant la zone de géothermie sera instruite dans le cadre d’une modification n°3 du PLU.

Le Maire informe qu’une remarque faite par Monsieur Cronmuller a été formulée lors de l’enquête publique L’observation de Monsieur Cronmuller est la suivante : il souhaite une zone de transition ou bande verte nature côté sud de la zone 1AUg, permettant un retrait de la future zone d’urbanisation de la parcelle 3. Par un mémoire en réponse, la communauté de communes a apporté les éléments de réponses suivants :

« Du point de vue réglementaire,

L’article L.153-43 du Code de l’Urbanisme prévoit la possibilité de modifier le projet à l’issue de l’enquête publique mais pas d’y ajouter un point. La demande porte bien sur la même zone, néanmoins l’objet n°1 de la modification concerne uniquement sa desserte. C’est pourquoi, créer une zone de transition ou une bande verte constitue un point nouveau de modification qui n’a pas été soumis à

enquête publique ; Introduire cette zone de transition dans le règlement du PLU impliquerait d'engager une nouvelle procédure.

« Article L153-43 du CU - A l'issue de l'enquête publique, ce projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire ou de la commission d'enquête, est approuvé par délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ou du conseil municipal. »

Par ailleurs sur le fond

La zone IAUg se situe dans un tissu urbain préexistant et est entourée par la vaste zone UB. Les futures constructions devraient logiquement s'inscrire en harmonie avec l'existant. C'est pourquoi, la zone IAUg a vocation à terme à être reclassée en UB.

Les règlements de la zone UB et de la zone IAUg contiennent des règles identiques et plutôt permissives en termes de constructibilité sur limite puisqu'il est possible de construire sur limite séparative sans contrainte particulière sur la hauteur des constructions. Le projet de modification n'avait pas pour objet de changer le type d'urbanisation à développer.

A noter cependant que rien n'empêche l'opérateur d'imaginer des formes urbaines plus compactes dans le cadre du futur lotissement. »

Le Maire propose que la commune tienne compte de cette réponse.

Considérant que les résultats de l'enquête publique ne justifient pas de changement du projet de plan local d'urbanisme ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de donner un avis favorable à l'approbation de la modification n° 2 du P.L.U. communal par la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt.

APPROUVE A L'UNANIMITE

- Vente de terrain 14 rue des trois hommes

Dans sa séance du 4 juillet, le conseil avait voté à l'unanimité la vente d'une partie Section 05 n°63. Suite au procès-verbal d'arpentage transmis le 23 août, la surface à céder est de 1.12 ares

Vu la délibération du 4 juillet 2018

Vu le procès d'arpentage fait le 23 août indiquant que la surface à céder est de 1.12 ares

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

Autorise le Maire à signer les compromis et acte de vente avec les acquéreurs Messieurs Belouriez Guillaume et Baillet Cédric

APPROUVE A L'UNANIMITE

- Vente de terrain ex- REMPP

Vu les délibérations du 12 avril et du 6 juin,
Le conseil municipal après en avoir délibéré

Précise que le prix de 180 000 € décidé par délibération du 12 avril est un prix net vendeur

Autorise le Maire à signer les compromis et actes de vente avec Gilbert MESSEMER ou toute autre société qui se substituerait

APPROUVE A L'UNANIMITE

- Vente du terrain 49 rue des Barons de Fleckenstein

Vu les délibérations du 6 juin et 4 juillet

Le conseil municipal après en avoir délibéré

Précise que les terrains à vendre sont cadastrés Section 5 n°143, 145 et 146

Précise que le prix de 2000 € /are décidé par délibération du 6 juin avril est un prix net vendeur

Autorise le Maire à signer les compromis et actes de vente avec Gilbert MESSEMER ou toute autre société qui se substituerait

APPROUVE A L'UNANIMITE

- Information sur les DIA

2. AFFAIRES SCOLAIRES

- Point d'informations sur la rentrée scolaire 2018/2019 : nombre de classes, effectifs, travaux,...

Ecole maternelle	Ecole élémentaire
115 élèves	225 élèves
5 classes	11 classes
3 classes monolingues	4 classes bilingues
2 classes bilingues	6 classes monolingues
3 ATSEM	1 classe ULIS
	1 création de classe

3. AFFAIRES FINANCIERES :

- Ouverture d'une ligne de trésorerie

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'ouverture d'une ligne de trésorerie afin de faire face aux éventuels besoins de financement des investissements, résultant du décalage entre l'avancée des travaux et l'encaissement des subventions ainsi que du FCTVA.

Une consultation pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 1 000 000.00 € a été effectuée auprès de la Caisse d'Epargne, du Crédit Agricole et du Crédit Mutuel.

Résultat détaillé des offres :

Lignes de trésorerie de 1 M€

	CAISSE D'ÉPARGNE	CREDIT AGRICOLE	CREDIT MUTUEL
Montant	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €
Durée	1 an renouvelable	1 an	1 an
Marge	0,70%	0,35%	0.60%
Taux d'intérêt	EONIA + 0,70% EONIA au 29/08/2018: -0,364% <i>Si EONIA inférieur à 0, réputé égal à 0</i>	EURIBOR 3M + 0,35% EUR3M au 29/08/2018: -0,319% <i>Si EURIBOR inférieur à 0, réputé égal à 0</i>	EURIBOR 3M + 0,35% EUR3M au 29/08/2018: -0,319% <i>Si EURIBOR inférieur à 0, réputé égal à 0</i>
Païement des intérêts	Trimestriel	Trimestriel	Trimestriel
Frais de dossier	Néant	0,10% soit 1 000€	Néant
Commission d'engagement	0,10% soit 1 000€	0,10% soit 1 000€	0.10% soit 1 000€
Commission de non utilisation	0,10%	Néant	0.10%

Il est précisé au Conseil Municipal que les frais de dossier ainsi que la commission d'engagement sont dues une fois, et ce lors de la signature du contrat.

Au regard des différentes offres, il est proposé de retenir le Crédit Agricole, seul candidat à ne pas appliquer de commission de non-utilisation et dont la marge est la plus basse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE de l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 1 000 000.00€ auprès du Crédit Agricole ;

APPROUVE A L'UNANIMITE MOINS UNE ABSTENTION (Lucienne HAAS)

- Budget principal - Décision modificative n°1 –point ajouté à l'ordre du jour

Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » ne dispose pas des crédits nécessaires pour répondre aux demandes de subvention d'équipement de la part des associations.

Au regard du retard pris dans l'opération de rénovation de la maison de la musique et des associations, il est proposé de transférer les crédits nécessaires du chapitre 21 vers le chapitre 204.

DM N°1

Article Chapitre Désignation	Dépenses
20422 – Subventions d'équipement versées / Privé – Bâtiments et installations	+ 5 000.00€
21318 – Immobilisations corporelles / Autres bâtiments publics	- 5 000.00€
TOTAL	0.00€

VU l'instruction budgétaire M14 ;

VU la délibération du Conseil municipal du 12 avril 2018 approuvant le budget primitif 2018 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** la décision modificative n°1

APPROUVE A L'UNANIMITE

4. RESSOURCES HUMAINES

- Rapport annuel relatif à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés

La loi n° 87-517 du 10 juillet 1987, complétée par la Loi du 11 février 2005, détermine une obligation pour tout employeur, public ou privé, comptant au moins 20 agents (en équivalent temps plein) à employer des personnes handicapées à hauteur de 6% de son effectif total.

En application de l'article 35 bis de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les collectivités et les établissements publics concernés doivent établir un rapport qui est soumis à l'avis du Comité Technique et à l'assemblée délibérante. Selon l'article L323-2 du code du travail les collectivités territoriales et leurs établissements publics de 20 agents ou plus autres qu'industriels et commerciaux sont assujettis à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH), lorsqu'ils occupent au moins 20 agents à temps plein ou leur équivalent dans la proportion de 6% de l'effectif total de leurs salariés.

Cette obligation d'emploi peut être partiellement réajustée, dans la limite de 50% du taux OETH de 6% (soit 3%) lorsque la collectivité passe des contrats de sous-traitance ou des prestations de services avec des entreprises adaptées (article L323-8 1^{er} alinéa du Code du Travail) , fait des dépenses liées à l'insertion professionnelle des personnes handicapées, fait des dépenses pour accueillir ou maintenir dans l'emploi des personnes lourdement handicapées ou fait des dépenses affectées à l'aménagement de poste de travail effectués pour maintenir dans leur emploi des agents reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions (article 6 du décret n° 2006-501 relatif au F.I.P.H.F.P.).

Au final lorsque la collectivité ou l'établissement public n'atteint pas son OETH de 6%, il est astreint à verser une contribution au F.I.P.H.F.P.

MAIRIE DE SOULTZ SOUS FORETS

Collectivité ou Etablissement Public	Effectif total rémunéré au 1 ^{er} janvier 2017	Obligation légale (en BOE)	Nbr de BOE au 1 ^{er} janvier 2017	Total des dépenses en Euros	Equivalents bénéficiaires	Taux d'emploi de travailleurs handicapés
Mairie de Soultz-sous-Forêts	37	2	0	2 071.22€	0.13	0.35%

Obligation remplie ? NON

Les deux collègues du Comité Technique ont émis à avis favorable à l'unanimité pour l'adoption du rapport présenté par la MAIRIE DE SOULTZ- SOUS- FORETS

La contribution au FIPHP a été versée le 29 avril 2018 (au titre de 2017), son montant est de **7 342.64€**.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
Adopte le rapport 2017 relatif à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.

APPROUVE A L'UNANIMITE

- Heures supplémentaires - services techniques

Services techniques : heures supplémentaires de nuit

Cérémonie du vendredi 13 juillet 2018 (22h à 1h du matin)

Billmann Christian	3 heures
Gorgus Thomas	3 heures
Jung Jean-Yves	3 heures
Kreiss Eric	3 heures

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré
Approuve les heures supplémentaires telles que présentées

ADOpte A L'UNANIMITE

5. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

- Subvention à l'ASSALINE

Dans le cadre de sa participation à l'organisation de la restauration lors du concert de fin d'année de l'Ecole de Musique à la Saline, il est proposé d'attribuer une subvention de 68.00€ à l'association ASSALINE de Soultz-Sous-Forêts. Cette somme correspond aux frais engagés par l'association pour la distribution de boissons.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la demande de subvention de l'association ASSALINE pour sa participation à l'organisation de la restauration du concert de fin d'année de l'Ecole de Musique ;

DECIDE de l'octroi d'une subvention de 68.00€ ;

PRECISE que la subvention sera imputée en 6745 « Subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé »

APPROUVE A L'UNANIMITE

- **Subvention d'équipement au club vosgien/ section Soultz-sous-Forêts- Merkwiller (point ajouté à l'ordre du jour)**

Le club vosgien/ section Soultz-sous-Forêts-Merkwiller sollicite une subvention pour des travaux de rénovation des sanitaires et la mise en accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite. L'ensemble de l'opération s'élève à environ 16 500 €. La ville est sollicitée à hauteur de 5000 €.

Christian KLIPFEL précise que les travaux de rénovation des sanitaires étaient nécessaires, l'installation datant des années 80 ne répond plus aux exigences de confort minimum demandé par les locataires actuels. Des travaux de mise en accessibilité sont en cours mais pas sur la totalité de l'équipement. La Main d'œuvre représente 1600 heures de travail. Sur les 16 500 € d'investissement, 5% seront pris en charge par la fédération.

Le Maire précise que même si le refuge est implanté sur la commune de Lampertsloch, cet équipement est un facteur de rayonnement pour la commune de Soultz-sous-Forêts. Christian KLIPFEL précise que l'année 2017 recense 506 nuitées.

Christian KLIPFEL sort de la salle et ne participe pas au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE d'attribuer une subvention d'équipement de 5 000 € au club Vosgien, section de Soultz-sous-Forêts/Merkwiller.

APPROUVE A L'UNANIMITE

6. DIVERS

- KIRWE 2018 : mesure tarifaire

Les tarifs des attractions de la KIRWE ont été votés en séance du 12 avril et complétés pour les trois nouvelles attractions par délibération du 6 juin.

Dominique STOHR rapporte que la configuration prévue pour les attractions n'a pas été respectée par un forain. Un des forains a pris la liberté de rapporter l'attraction prévue plus une attraction DANCING, non prévue. S'en est suivie la nécessité pour un autre forain, Monsieur GUYOMARD devant rapporter l'attraction DANCING, de changer d'attraction. Il l'a remplacé par une autre attraction l'obligeant à faire plusieurs allers-retours.

Le Maire sollicite l'avis du conseil municipal pour appliquer une réduction sur le tarif initialement prévu

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

Vu le rapport circonstancié de Dominique STOHR, adjoint au maire en charge des finances
DECIDE d'appliquer une réduction de 40% sur le tarif initialement prévu de 150 € au forain Monsieur GUYOMARD, soit 90 euros.

APPROUVE A L'UNANIMITE

- Diverses informations et communications
- Prochaines réunions et manifestations

09.09.2018 : Vide grenier et Randonnée cyclo de l'Outre-Forêt

12.09.2018 : Marché trimestriel

16.09.2018 : Journées européennes du Patrimoine

21.09.2018 : 9^{ème} anniversaire du marché

22.09.2018 : Lancement de la saison culturelle